



COMMISSION EUROPÉENNE

DIRECTION GÉNÉRALE
RESSOURCES HUMAINES ET SÉCURITÉ
Direction HR.C - Processus RH centraux 2 : Politique sociale et de santé
Le Directeur



UNITE SECRETARIAT GENERAL

Date 29.11.10
N° enregistrement 201
A traiter par [signature]
cc à: [signature] + CS.

Bruxelles, le
HR.C/MUM D(2010)
ERE15.05.2012-01 - Budget 2012

A l'attention de
Madame Renée CHRISTMANN
Secrétaire-général
**Bureau du secrétariat des Ecoles
européennes**
J-30, 2/72
B-1049 Bruxelles

Madame le Secrétaire-général,

Objet : Montant global indicatif de la contribution communautaire en vue de l'élaboration de l'avant-projet de budget général des Ecoles européennes pour l'exercice budgétaire 2012 (APBEE2012)

Lors de sa réunion des 22 et 23 avril 2009, le Conseil supérieur des Ecoles européennes a approuvé la réforme du système des Ecoles européennes qui stipule le point suivant :

"Tout en sachant que les procédures et le calendrier internes des institutions en matière budgétaire ne permettent pas d'indiquer à l'avance le montant d'une enveloppe par école, la communication par la Commission d'un montant global indicatif de sa contribution au budget général des Ecoles européennes permettrait aux écoles d'établir leurs priorités et de préparer leur budget en liaison avec le Bureau du Secrétaire général sur des bases réalistes. "

Cependant, la non-adoption du budget 2011 de l'Union illustre l'ampleur des difficultés auxquelles nous devons faire face.

En avril dernier, la Commission n'avait accepté l'augmentation du budget 2011 qu'à la condition expresse que des mesures d'économie soient adoptées en décembre. Ces mesures dont nous venons de discuter doivent permettre de mieux maîtriser le budget dès 2012.

La Commission a pris en compte les principaux éléments qui affectent le budget des écoles :

- L'évolution de la population scolaire, l'inflation, l'ajustement salarial du personnel des écoles, calqué sur celui des fonctionnaires de l'Union, sont autant d'éléments qui interviennent chaque année.
- A ceux-ci s'ajoutent des éléments particuliers pour 2012, avec l'ouverture de l'Ecole de Laeken, de celle de Mamer ainsi que la transformation de l'école de Culham en Académie du système national qui doit être discuté aujourd'hui encore.
- Enfin, les mesures relatives à la révision de la grille des salaires des détachés, celle à venir des chargés de cours, et les mesures d'économies relatives à l'organisation des cours dont nous

venons de discuter auront un impact dès septembre 2011 et donc affecteront la totalité de l'année 2012.

Après une analyse rigoureuse mais aussi réaliste de ces différents éléments, la Commission estime que le budget 2012 des écoles européennes devra être préparé de façon à ce que la contribution communautaire reste stable par rapport à son montant de 2011 tel qu'il sera adopté par l'Autorité budgétaire.

En l'absence de certitude aussi longtemps que le budget 2011 n'est pas formellement adopté, il semble raisonnable et réaliste de partir de l'hypothèse d'une contribution UE pour les EE en 2011 de 164 Millions d'euros correspondant au montant sur lequel un consensus avait été obtenu par l'autorité budgétaire.

Il s'agit d'une enveloppe certes indicative de la contribution communautaire, mais la Commission a le souci très clair de ne pas aller au-delà de ce montant.

J'invite donc le SG à déterminer la répartition du budget entre les écoles et à en informer les directions.

Avec mes sincères salutations,



Marco-Umberto MORICCA

Personne à contacter :

C. Bardoux, Chef d'unité, Téléphone:+32 2 29 54547, christiane.bardoux@ec.europa.eu

Copie : Mr Ivan Hromada, Président du Conseil supérieur des écoles européennes